

Réunion d'échange sur le Règlement intérieur départemental dans le 14^{ème}

« Comment transformer les forces du Mouvement démocrate à Paris , tel doit être l'objectif du travail en commun engagé pour écrire en commun nos règles de vie ». C'est ainsi que Fadila Mehal, nouvelle adhérente du Mouvement démocrate et tête de liste municipale dans le IVème arrt présente le débat souhaité par Marielle de Sarnez et le groupe de travail ayant élaboré le Questionnaire adressé aux adhérents parisiens.

Celui-ci s'engage sur la façon de concilier les différents courants et sensibilités diverses au niveau interne et le traduire dans un Règlement intérieur départemental (RID). Interrogés, les militants affirment cependant que le but est de rassembler ces sensibilités plutôt que de les faire vivre... Mais ils souhaitent que la désignation des instances départementales soit faite à partir de listes transparentes pouvant faire campagne sur un projet avec des personnalités connues de tous et un égal accès de chacun à la candidature. Une méthode différente de celle qui s'est déroulée pour l'élection du Conseil National, organisée dans l'urgence.

S'agissant des missions assignées au RID, plusieurs adhérents évoquent la nécessité de préciser le rôle des Commissions thématiques parisiennes par rapport aux Commissions nationales et de faire remonter les travaux des Commissions départementales. Il est notamment souhaité qu'une Commission Europe soit instaurée à Paris car de nombreux débats parisiens sont aussi européens. « Citoyenneté parisienne et citoyenneté européenne » doivent être promues par les militants du Modem...

Un autre estime que celui-ci doit rappeler que le militant doit se comporter en démocrate dans la vie civile en allant à la rencontre de nos concitoyens... Ou souligner le rôle du Modem parisien pour enrichir la diversité, notamment en assurant vraiment la représentation des personnes handicapées dans la vie politique. En réponse, un militant suggère, plutôt que d'écrire un RID, trop éloigné des missions d'organisation indispensable, de rédiger un préambule rappelant ces missions.

Concernant ces règles d'organisation, plusieurs adhérents insistent sur des principes à inscrire dans le RID s'agissant des mandats pouvant être exercées : assiduité, traitement de la question du cumul de fonctions, et compte-rendu de l'action (et des votes pour un mandat électif) entreprise dans l'exercice du mandat.

Une méthode d'action doit être imposée dans les arrondissement pour garantir l'accueil, la formation, l'information et la participation du plus grand nombre d'adhérents. Le principe de régularité des réunions de section est également souligné ainsi que la reconnaissance dans le RID de la possibilité d'une dotation financière pour permettre l'animation des sections. L'idée d'un système « d'audit » ou « d'observatoire des sections », confié à des adhérents, pour disséminer les bonnes pratiques et corriger les mauvaises est évoquée... S'agissant de l'organisation de l'arrondissement, les adhérents qui se sont exprimés privilégieraient plutôt une équipe resserrée de 3 personnes élues uni nominalement avec un Président pour représenter l'arrondissement, un Secrétaire général pour l'animer et gérer le fichier des adhérents en relation avec le siège départemental et une troisième personne chargée de la vie locale et peut-être pour échanger les informations avec les autres arrondissements. L'échelon d'arrondissement fait l'unanimité pour délimiter une section.

Il est souhaité en conclusion que le RID soit idéalement voté par l'ensemble des adhérents du Mouvement départemental en plus du Conseil départemental qui est statutairement compétent.

Merci des commentaires des participants ou non participants du 14^{ème} arrt à cette réunion. Il ne s'agit pas d'un compte rendu officiel mais d'une simple restitution, non hiérarchisée des débats sur le RID.

Armand Hennon / Fadila Mehal